

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **89810614.1**

51 Int. Cl.⁵: **A 43 B 5/04**

22 Date de dépôt: **18.08.89**

30 Priorité: **15.09.88 CH 3443/88**

43 Date de publication de la demande:
21.03.90 Bulletin 90/12

84 Etats contractants désignés: **AT DE FR IT SE**

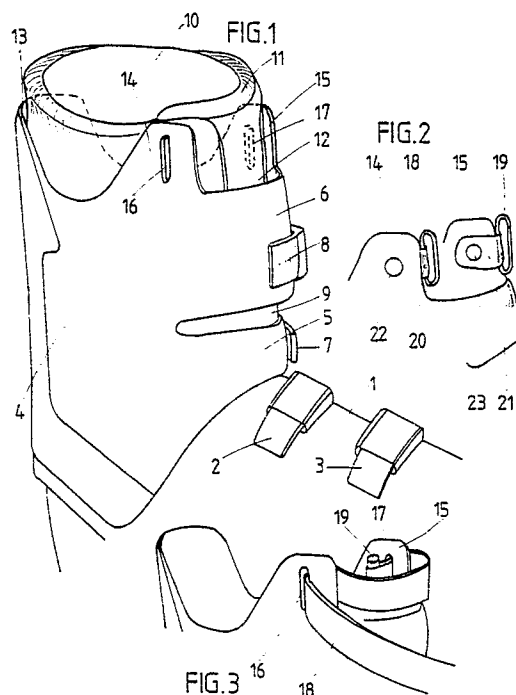
71 Demandeur: **LANGE INTERNATIONAL S.A.**
1, rue de Fries
CH-1700 Fribourg (CH)

72 Inventeur: **Perotto, Riccardo**
Via Generale Vaccari 19
I-31040 Venegazzu/Treviso (IT)

74 Mandataire: **Meylan, Robert Maurice et al**
c/o BUGNION S.A. 10, route de Florissant Case Postale
375
CH-1211 Genève 12 - Champel (CH)

54 **Chaussure de ski.**

57 Le bord supérieur de la tige (4) de la chaussure est muni de deux oreilles (14,15) présentant chacune un passant (16,17) pour le passage d'une courroie (18) pour le serrage du chausson intérieur (10). Cette construction a pour but d'améliorer la tenue de la jambe en appui avant, sans limiter le confort.



Description

Chaussure de ski

La présente invention a pour objet une chaussure de ski munie d'un chausson intérieur de confort dépassant l'extrémité supérieure de la tige en matière synthétique semi-rigide munie d'au moins une boucle pour son serrage autour de la jambe, et comportant une courroie pour le serrage de la partie dépassante du chausson autour de la jambe.

De telles chaussures ont été mises sur le marché par plusieurs fabricants. On peut citer à titre d'exemple, le modèle TSI PREFIT de LANGE et le modèle NR 981 de NORDICA. Le prolongement du chausson au-dessus de la tige, sur l'avant de celle-ci, a pour but d'améliorer le confort du skieur dont la jambe lorsqu'elle est en flexion, vient s'appuyer en avant contre le chausson. La courroie a pour but d'assurer une tenue suffisante du chausson lors de cet appui en avant. Dans toutes les chaussures connues la courroie serrant la partie dépassante du chausson est indépendante de la tige de la chaussure et agit uniquement sur le chausson. La qualité de l'appui est toutefois limité par la souplesse du chausson qui a tendance à fléchir trop facilement vers l'avant, réduisant ainsi la tenue du pied et le guidage du ski.

La présente invention a pour but d'améliorer la tenue de la jambe au niveau de la partie dépassante du chausson, sans pour autant limiter le confort de l'appui avant du tibia contre le bord supérieur de la tige de la chaussure.

La chaussure de ski selon l'invention est caractérisée par le fait que le bord supérieur de la tige de la chaussure est muni de deux oreilles prolongant la tige de chaque côté de la chaussure, ces oreilles étant munies chacune d'un passant pour le passage de la courroie de retenue du chausson en appui avant.

La courroie étant attachée à la tige de la chaussure, le chausson ne peut plus se déplacer vers l'avant sans la tige, d'où une meilleure tenue de la jambe en appui avant. Par ailleurs, la souplesse de la courroie et la possibilité de régler la tension de cette courroie permet d'obtenir, sans restriction, le confort souhaité.

La courroie est de préférence fixée sous tension par accrochage de l'une de ses faces sur l'autre face par un système du type VELCRO (marque déposée).

Le dessin présenté à titre d'exemple, a deux formes d'exécution d'invention.

La figure 1 est une vue partielle d'une chaussure selon la première forme d'exécution.

La figure 2 est une vue de la partie modifiée selon la seconde forme d'exécution.

La figure 3 est une vue partielle de la figure 1 avec une courroie de retenue.

La figure 1 représente partiellement une chaussure de ski en matière synthétique comprenant une partie inférieure ou empeigne munie de deux boucles de serrage 2 et 3 et une tige 4 munie de deux colliers 5 et 6 serrables au moyen de deux boucles 7 et 8 sur une languette 9 solidaire de la partie 1. A l'intérieur de la chaussure est disposé un

chausson de confort 10 muni d'une languette 11. Ce chausson de confort, en matière souple et moelleuse, dépasse le bord supérieur de la tige 4 relativement rigide, pour empêcher que la jambe vienne s'appuyer directement sur le bord de cette tige, en particulier le bord intérieur 12, en créant des pressions localisées douloureuses. La partie supérieure du chausson est munie extérieurement d'un revêtement extérieur en plastique.

La tige 4 de la chaussure est munie à l'arrière d'un spoiler 13 pour l'appui arrière de la jambe. La tige 4 est en outre munie de deux oreilles 14 et 15 prolongant la tige vers le haut de chaque côté de celle-ci, légèrement en avant de l'axe de la tige 4. Ces oreilles 14 et 15 sont munies d'une fente verticale 16, respectivement 17, formant passant dans lesquelles passe une courroie 18 (fig. 3) dont une extrémité est munie d'un plot de retenue 19, retenant cette extrémité de la courroie 18 contre l'oreille 15 lorsqu'on tire sur la courroie. La courroie 18 est de préférence du type VELCRO (marque déposée), c'est-à-dire que l'une de ses faces est couverte de microcrochets venant s'accrocher dans les microboucles recouvrant l'autre face. La courroie est non élastique, par exemple en matière plastique telle que du PVC souple. La courroie étant fixée à la tige, elle assure un appui non élastique de la jambe vers l'avant, et par conséquent une bonne tenue de la jambe.

Dans la seconde forme d'exécution représentée dans la figure 2, les fentes verticales 16 et 17 sont remplacées par des boucles métalliques 18 et 19 montées sur des charnières 20 et 21 fixées aux oreilles 14 et 15 par des rivets 22 et 23. Les boucles 18 et 19 étant en avant des oreilles 14 et 15, ces dernières seront de préférence situées un peu plus en arrière que dans la première forme d'exécution.

Revendications

1. Chaussure de ski munie d'un chausson intérieur de confort (10) dépassant l'extrémité supérieure de la tige en matière synthétique semi-rigide (4) munie d'au moins d'une boucle (7, 8) pour son serrage autour de la jambe, et comportant une courroie (18) pour le serrage de la partie dépassante du chausson autour de la jambe, caractérisée par le fait que le bord supérieur de la tige de la chaussure est munie de deux oreilles (14, 15) prolongant la tige de chaque côté de la chaussure, ces oreilles étant munies chacune d'un passant (16, 17; 18, 19) pour le passage de la courroie (18) de serrage du chausson.

2. Chaussure selon revendication 1, caractérisée par le fait que l'une au moins des extrémités de la courroie est munie d'une butée (19) pour retenir cette extrémité sur l'oreille correspondante.

3. Chaussure selon revendication 2, caracté-

risée par le fait que la courroie est du type à fixation par accrochage d'une surface munie de microcrochets sur une surface munie de micro-boucles.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

3

